



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares adopte sa Politique linguistique relative au français

Rimouski, le 2 février 2012 – La Commission scolaire des Phares (CSDP) a adopté, lors de sa séance du 23 janvier dernier, sa [Politique linguistique relative au français](#). Par cette politique, la Commission scolaire confirme sa volonté de placer la qualité de la langue française au cœur de ses préoccupations afin d'amener les élèves et tout son personnel à se soucier davantage de la qualité de leur langue. Pour y arriver, les mesures qui seront instaurées viseront notamment à rehausser le sentiment d'appartenance et de fierté des élèves de partager la langue française comme héritage culturel avec tous les francophones du monde.

Tous les intervenants du domaine de l'éducation sont visés par l'application de cette politique linguistique. De plus, les parents et les partenaires de la Commission scolaire sont considérés comme d'importants collaborateurs pour sa mise en œuvre.

Voici les objectifs de la Politique linguistique relative au français adoptée par la Commission scolaire :

- Valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française ainsi que sa dimension culturelle.
- Promouvoir l'utilisation d'un français oral et écrit de qualité.
- Promouvoir l'utilisation d'un français de qualité dans les technologies de l'information et des communications.
- S'assurer que la Commission scolaire utilise un français de qualité dans ses communications avec les parents et le grand public.
- Offrir des occasions de formation et d'enrichissement pour l'amélioration de la qualité du français en tenant compte des besoins, des compétences et du champ d'action de tous les membres du personnel.
- Susciter et encourager la participation des élèves, des membres du personnel et des partenaires à la mise en œuvre de cette politique.



Rappelons que l'élaboration de cette politique résulte du *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire* lancé en février 2008 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mais soulignons que la Commission scolaire a toujours eu à cœur la qualité du français, comme en témoignent notamment son *Plan stratégique 2009-2014*, sa *Convention de partenariat* avec le MELS et son *Plan d'action en français*.

-30-

Source : Raymond Tudeau
Président
418 723-94

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

